

INTERMITTENTS-TES DU SPECTACLE, PREMIER REcul DU MEDEF SUITE À LA FORTE MOBILISATION DU 27 FÉVRIER, NE LÂCHONS RIEN ! TOUS ET TOUTES ENSEMBLE DANS LA RUE LE 12 MARS !

La journée de mobilisation du 27 février a rassemblé plus de 15 000 personnes sur 22 manifestations en France. La délégation patronale (Medef-Cgpm-Upa) a été contrainte de retirer son texte provocateur demandant la suppression du régime des intermittents-tes du spectacle, elle a annoncé qu'elle présentera un nouveau projet pour l'ultime négociation du 13 mars prochain..

Pour autant, ils ne renoncent pas à vouloir faire reculer nos droits ; en nous accusant d'être responsables d'une grande partie du déficit de l'assurance chômage. Or **les intermittents-tes qui représentent 3.5 % des chômeurs-ses indemnisés perçoivent 3.4 % des allocations**. Le déficit général de l'assurance chômage étant uniquement dû depuis les années 2000 à une forte baisse des cotisations et à une hausse du nombre de chômeurs-ses.

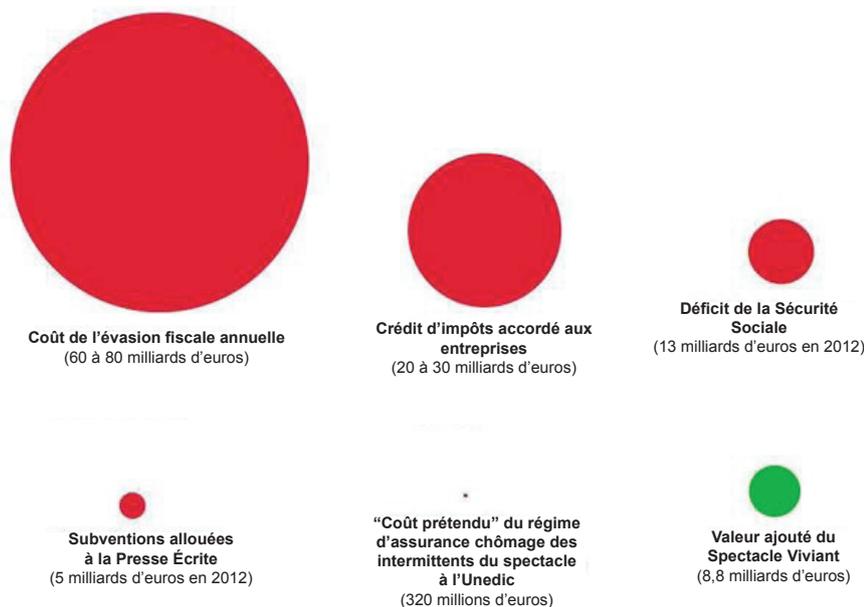
Le pilonnage systématique des déficits de la protection sociale par les organisations patronales, relayé par certains médias est purement idéologique. C'est une stratégie méthodique pour démanteler l'ensemble de nos droits sociaux si durement acquis par les luttes.

Pourtant qui sont les vrais privilégiés ?

Le patronat n'est pas le seul responsable, tous ces cadeaux ont été donnés par le gouvernement PS bien loin de ses promesses en matière de culture... Une baisse de 20% du budget est annoncée pour les 3 prochaines années.

Les intermittents - sûrement pas !

- Un intermittent a plusieurs employeurs
- Contrat en CCD de 3h à 48h/semaine
- Contrat d'une durée moyenne de 3 jours
- Un technicien gagne entre 11€ et 15€ brut/h ou forfait de 200€ brut pour une journée de 15h
- Un cachet de 3h pour un artiste = entre 51,90€ et 99,84€ brut
- Une journée de répétition + 1 représentation (souvent +de 10h) = 215,95€ brut
- Salaire moyen annuel des intermittents = 14 000€ brut/an



BATTONS LE FER TANT QU'IL EST CHAUD ! FAISONS À NOUVEAU RECULER LE PATRONAT ! DEFENDONS NOS DROITS ET NOS REVENDICATIONS !

- Annexe unique, artistes et techniciens
- Date anniversaire (507h en 12 mois avec indemnisation sur 12 mois)
- Plafonnement du cumul salaires et indemnités
- Prise en compte des heures d'enseignement et d'heures faites au régime général
- Rétablissement des règles non discriminatoires sur les congés maternité et maladie

MERCREDI 12 MARS À 14h
DEVANT LE MEDEF, 14 BD ROCHEPLATTE ORLÉANS
DÉPART EN MANIFESTATION À TRAVERS LA VILLE / PLACE DU MARTROI /
PLACE DE GAULLE / JUSQU'À LA DRAC
SUIVIE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU THÉÂTRE